



Contribution de la Commission Arc Atlantique à la révision du plan d'action atlantique

Contexte:

La Stratégie Atlantique est la première stratégie maritime de l'UE. Elle implique les cinq États membres atlantiques (Portugal, Espagne, France, Royaume-Uni et Irlande) et les parties prenantes atlantiques. La stratégie a été publiée par la Commission européenne en **2011** et un plan d'action a été adopté par le Conseil en **2013**. Un Groupe stratégie Atlantique (GSA) pilote actuellement la Stratégie. Celui-ci est composé des cinq États membres, de la Commission européenne (DG MARE et DG REGIO principalement, mais aussi DG Recherche et d'autres), du Comité des régions (CdR) et du Comité économique et social européen (CESE). La Commission Arc Atlantique de la CRPM est membre à part entière du GSA, représentant les Régions atlantiques.

Le Plan d'action pour l'Atlantique (PAA) est l'un des principaux outils de mise en œuvre de la Stratégie Atlantique. En février 2018, la Commission européenne a entrepris un processus d'évaluation du PAA. À la suite d'une série d'ateliers de consultation organisés dans les cinq États membres atlantiques, le GSA envisage à présent une révision du PAA. Une communication de la Commission ou une déclaration ministérielle faisant le point sur ces conclusions et visant à remplacer le PAA actuel est attendue au cours du deuxième semestre 2019.

Les Régions de la Commission Arc Atlantique de la CRPM ont contribué à cette démarche. La [Déclaration de Comillas](#) a établi en 2018 un certain nombre de lignes directrices pour contribuer à ce débat. Les Régions atlantiques ont activement défendu la nécessité de maintenir le programme Interreg Espace Atlantique. En septembre 2018, une délégation de la CRPM, dont le président de la Commission Arc Atlantique, a rencontré l'eurodéputé français Pascal Arimont, *rapporteur* sur Interreg, afin de promouvoir l'importance de l'Espace Atlantique Interreg et rétablir la priorité maritime du programme transfrontalier. En outre, des réunions exploratoires et des discussions ont eu lieu avec les États membres atlantiques en vue d'étudier la possibilité de développer une macrorégion atlantique.

Ce document vise à recueillir les suggestions des membres de la Commission Arc Atlantique sur la proposition de la Présidence portugaise concernant le Plan d'action atlantique renouvelé, en termes de priorités, de gouvernance et de financement.

Note de synthèse

Les Régions de la Commission Arc Atlantique sont globalement satisfaites du plan d'action proposé, tant en ce qui concerne les priorités retenues que le modèle de gouvernance proposé. Toutefois, certaines questions requièrent encore une attention particulière. Le présent document tente d'analyser les mécanismes de gouvernance et de financement possibles en réponse à chaque priorité. Les priorités ont également été revues pour refléter les besoins des Régions de la Commission Arc Atlantique. Le rôle clé des Régions dans la gouvernance de la Stratégie Atlantique est également dûment souligné et expliqué.

MESSAGES CLÉS :

- ❖ Le secrétariat de la Commission Arc Atlantique de la CRPM devrait rester membre à part entière du Groupe Stratégie Atlantique (GSA). Réduire le statut de la Commission Arc Atlantique à celui d'observateur risque de fragiliser le rôle des Régions dans la gouvernance de la Stratégie Atlantique. Il est en effet nécessaire de renforcer et de défendre la participation directe des Régions.
- ❖ Nous, Régions membres de la Commission Arc Atlantique, soutenons également le principe de la participation des représentants régionaux aux réunions du GSA au sein de leurs délégations nationales, comme c'est le cas pour la gouvernance de la Stratégie Alpine, et dans le respect du cadre institutionnel de chaque État membre.
- ❖ Dans les domaines où les membres de la Commission Arc Atlantique ont les ressources et la capacité d'agir en tant que coordinateurs thématiques, nous les aiderions à assumer ce rôle. Le Secrétariat de la Commission Arc Atlantique pourrait fournir un appui technique à ses membres dans l'exercice de leurs fonctions dans ce rôle.
- ❖ En outre, il serait souhaitable que le secrétariat de la Commission Arc Atlantique recherche une coopération plus étroite avec le mécanisme d'assistance lorsque le travail de la Commission Arc Atlantique complète celui du mécanisme d'assistance.
- ❖ Le programme INTERREG Espace Atlantique doit s'adapter aux priorités thématiques du plan d'action atlantique, d'autant plus dans ce contexte où la prochaine période de programmation est négociée. Il nous faut en effet prendre en compte le nouveau scénario en cas de sortie de l'UE du Royaume-Uni. Nous demandons néanmoins un délai supplémentaire pour la révision du nouveau plan d'action afin qu'un travail avec la Commission Européenne soit effectué pour intégrer tous les acteurs impliqués dans les négociations sur le programme opérationnel Espace Atlantique.
- ❖ La Commission Arc Atlantique invite les États membres à inclure dans les négociations du Conseil sur le cadre financier pluriannuel une réflexion sur les possibles bonus de cofinancement pour les projets FEDER répondant aux objectifs des stratégies par bassin maritime.
- ❖ De même, la Commission Arc Atlantique rappelle qu'elle a exprimé dans sa Déclaration de Comillas de juin 2018 une demande quant à explorer les possibilités d'avancée vers une stratégie macro-régionale.

Priorité 1 : Améliorer la connectivité dans l'Atlantique

- **Priorité thématique** : La priorité majeure formulée dans la proposition portugaise est le *port atlantique en tant que plaque tournante de l'économie bleue*, qui vise à faire des ports à la fois des incubateurs de l'économie maritime et la clé de la connectivité atlantique. La connectivité étant un défi en soi, qui englobe non seulement la connectivité des ports, mais aussi le développement de leur arrière-pays, la Commission Arc Atlantique recommande que la « Connectivité » fasse l'objet d'une priorité à part entière.
- **Projets phares**¹: Lors de la Commission Arc Atlantique [Assemblée générale à Comillas](#) (juin 2018), le groupe de travail Transports de la Commission Arc Atlantique a défini un certain nombre d'activités pour 2019. Celles-ci correspondent aux actions suggérées dans la proposition portugaise et pourraient devenir des projets phares de l'Atlantique :
 - En parallèle à la finalisation des corridors prioritaires du RTE-T, rechercher des positions communes pour mieux défendre la bonne connectivité des Régions atlantiques et adapter les cartes du RTE-T pour relier les Régions atlantique avec le reste de l'Europe.
 - Cela pourrait se faire dans le cadre du forum atlantique auquel la Commission Arc Atlantique pourrait participer.
 - Ce forum pourrait aussi réfléchir à:
 - la suppression des goulots d'étranglement ferroviaires liés à des problèmes de capacité ou rupture de charge (différentes largeurs de voies à la frontière atlantique par exemple entre Irún-Espagne et Hendaye-France);
 - des actions de promotion du transfert multimodal vers des modes de transports plus durables, concrètement le ferroviaire, tant pour les marchandises que pour les passagers ; et en ce sens, soutenir le développement de l'autoroute ferroviaire atlantique;
 - l'appui aux connexions rail-port, tant pour les infrastructures existantes que pour celles qui supposent le renforcement de l'intermodalité entre les grands corridors du RTE-T et ses liaisons avec les autres lignes de l'Arc Atlantique;
 - la promotion de la valeur ajoutée des autoroutes de la mer pour relier l'Irlande au continent dans le contexte du Brexit, mais aussi celle des outils qui visent à développer la transition énergétique (ecobonus Med-Atlantic ou **CORE LNGas HIVE**²).
- **Gouvernance** : Afin de tirer le meilleur parti de l'expérience pertinente des Régions dans des secteurs spécifiques, nous proposons que la région chef de file du groupe thématique Transports de la Commission Arc Atlantique ait la possibilité de diriger le groupe thématique PAA correspondant, sous réserve que les capacités et les ressources le permettent. Dans ce cas, la Région déléguée pourrait diriger un groupe de régions atlantiques, mais aussi rassembler un plus large éventail d'acteurs nationaux et régionaux intéressés par la politique des transports de l'UE, tels que les ports centraux et mondiaux de l'Atlantique, les opérateurs ferroviaires, les lignes de ferry et autres acteurs logistiques. La DG MOVE devrait être associée

¹ **2018: Déclaration 2018 de Comillas**. Dans le second message, au point 5." *Appelle les États atlantiques et les institutions européennes à renforcer la gouvernance de l'actuelle Stratégie maritime atlantique, en permettant au secrétariat et à une Région membre de la Commission Arc Atlantique de participer au groupe de pilotage de la Stratégie Atlantique. La Commission Arc Atlantique appelle à explorer les possibilités d'évolution vers une stratégie macro-régionale*".

² **CORE LNGas HIVE** est un projet financé par le MIE qui développe une chaîne logistique sûre et efficace pour approvisionner en GNL les ports du RTE-T du corridor atlantique et méditerranéen <http://corelngashive.eu/en/>

à cette priorité. La région déléguée pourrait alors rendre compte des conclusions de ses réunions (vision et révision) au GSA.

Faisant le bilan de l'atelier « Connectivité européenne de l'Irlande - Ports et liaisons maritimes dans le bassin atlantique » organisé par les coordinateurs européens à Dublin les 16 et 17 avril 2019, le groupe de travail Transports de la Commission Arc Atlantique prévoit d'organiser un séminaire sur la révision du RTE-T après l'été 2019. Cet événement pourrait constituer une nouvelle étape vers une meilleure connectivité de l'Atlantique avec le reste de l'UE.

- **Financement** : Le programme MIE est le fonds européen consacré à la connectivité dans l'UE. Tel que proposé dans la [Position de la CRPM sur les stratégies européennes à dimension macrorégionale](#) (mars 2017), la Commission Arc Atlantique lance des appels à projets dédiés pour aborder les questions touchant l'Atlantique, si l'on considère qu'il existe encore des infrastructures prioritaires sur ce corridor non encore achevées, les cartes du MIE et les Régions encore non couvertes par les cartes du RTE-T. Par ailleurs, la Commission Arc Atlantique soutient la proposition du Parlement européen, adoptée par le Conseil en février 2019, de créer un fonds Brexit spécifique pour atténuer l'impact du Brexit sur le transport européen.

Priorité 2 : Favoriser la planification de l'espace maritime et la coopération sur les stratégies S3 concernant l'espace maritime atlantique pour en encourager la cohésion territoriale atlantique

- **Priorité thématique** : Les ports ne devraient pas être le seul point de convergence pour l'innovation dans les secteurs maritimes atlantiques. Les activités maritimes ne sont pas uniquement basées dans les ports, elles peuvent se développer tout le long du littoral et dans des secteurs tels que l'aquaculture et la pisciculture. Les activités maritimes jouent un rôle dans la cohésion territoriale, de décarbonisation de l'Union européenne et peuvent être une marque d'identité culturelle. Les secteurs maritimes de l'Atlantique, en particulier la bioéconomie bleue, y compris la pêche, l'aquaculture, les biotechnologies bleues, les industries maritimes, le patrimoine maritime et le tourisme côtier, devraient impliquer une coopération en matière de planification de l'espace maritime, et une coopération en matière d'innovation dans un sens plus large que la simple coopération portuaire. Ces deux volets d'actions devraient inclure une réflexion sur l'interaction terre-mer et une attention particulière à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
- **Projets phares** : Afin d'éviter d'avoir une priorité trop large qui a été identifiée comme un problème dans l'évaluation du premier Plan d'action Atlantique, la Commission Arc Atlantique suggère au GSA de limiter cette priorité à un certain nombre de projets phares sur la planification de l'espace maritime et la coopération en matière d'innovation.

Aménagement de l'espace maritime. La planification de l'espace maritime (PEM) est un processus transversal, qui implique une action concertée dans le but de mieux développer un ensemble d'activités en mer et dans les territoires côtiers. Ce domaine thématique nécessite une gouvernance multi-niveaux et une coopération transnationale pour mieux planifier les activités maritimes. La Stratégie Atlantique est essentielle pour développer la gouvernance transnationale et multi-niveaux nécessaire à la coordination de la planification de l'espace maritime. Sur ce point, la Commission Arc Atlantique recommande que la Stratégie Atlantique mette en place des projets qui favorisent la collaboration entre les pouvoirs publics de tous niveaux sur la planification de l'espace maritime, en s'inspirant de [l'exemple du projet SIMNORAT](#). Géré par le SHOM (Service hydrographique et océanographique de la Marine) et soutenu par la Commission Arc Atlantique, le projet SIMNORAT visait à soutenir la mise en œuvre de la directive sur la PEM

par les États membres dans leurs eaux maritimes dans la région Atlantique Nord de l'Europe (OSPAR IV). D'autres mesures pourraient être envisagées pour encourager les approches transfrontières en examinant les politiques nationales des pays concernés en matière de priorités de conservation de l'environnement et les priorités concernant le développement économique des secteurs maritimes.

Coopération en matière d'innovation. Des projets phares pourraient être développés sur le financement de la collaboration dans les domaines de spécialisation intelligente maritime propres à l'Atlantique. La Commission Arc Atlantique a réalisé une cartographie des S3 atlantiques et a constaté que les domaines les plus courants étaient les suivants : énergies marines renouvelables, efficacité énergétique, énergie offshore, tourisme durable, transports et ports, pêche et aquaculture, industries maritimes, construction navale, santé, qualité et sécurité alimentaire, bien-être. Parmi les autres projets phares, pourraient figurer des initiatives destinées à développer des plateformes d'investissement au niveau des bassins maritimes, des activités de lobbying visant à façonner les principaux fonds communautaires pour soutenir les secteurs maritimes atlantiques ou l'organisation de salons dédiés à l'Atlantique. La Stratégie Atlantique pourrait également permettre une harmonisation des politiques afin d'accroître la compétitivité par l'innovation et de généraliser l'utilisation des technologies de pointe.³.

○ **Gouvernance:**

- Une plateforme d'acteurs clés de l'Atlantique pour l'aménagement de l'espace côtier et maritime, dotée de moyens pour impulser des projets qui innovent en matière de gouvernance multiniveaux en la matière, pourrait être développé, à l'instar du projet SIMNORAT, coordonné par le SHOM (Service hydrographique et océanographique de la Marine), et dans lequel la Commission Arc Atlantique a été impliquée.
- Les Régions de la Commission Arc Atlantique pourraient jouer un rôle prépondérant dans le groupe thématique sur l'innovation. Ce groupe devrait réunir une série de parties prenantes, notamment des investisseurs, des clusters et des centres de recherche, de même que les administrations publiques compétentes. La DG MARE devrait également être impliquée dans ce groupe thématique, puisqu'elle travaille à l'élaboration d'une plateforme d'investissement bleu, qui reconnaît le rôle des régions et de leurs S3 dans l'innovation.

- **Financement :** Les appels FEAMP PEM pourraient être réitérés. En ce qui concerne la coopération sur les stratégies de spécialisation intelligente, la Commission Arc Atlantique soutient la création d'une composante 5 pour INTERREG et suggère de donner une dimension maritime atlantique à la coopération future dans le cadre de ce programme. Une Plateforme d'Investissement Bleu Atlantique spécifique réunissant des sources de financement privées et publiques, telle que proposée par le Portugal, mériterait également d'être plus amplement étudiée comme source de financement intéressante pour les S3 régionales. De même, il faut établir une ligne de travail qui permette l'échange d'expérience, de bonnes pratiques et le développement de projets entre régions maritimes.

Priorité 3 : Coopération pour soutenir les compétences bleues

- **Priorité thématique :** Les disparités entre l'offre de formation et les besoins du secteur privé en termes de compétences est un défi qui pourrait être abordés plus en détail dans le cadre

³ Référence : COMMENTAIRES SUR LE PLAN D'ACTION ACTUALISÉ POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE, RÉSILIENTE ET COMPÉTITIVE DANS L'ESPACE ATLANTIQUE DE L'UE, par le Forum Maritime Basque (Autoridad Portuaria de Bilbao, Centro Tecnológico AZTI-Tecnalia, Basquetour, Museo Marítimo Ría de Bilbao, Biscay Marine Energy Platform (BIMEP), Uniport Bilbao, Foro Marítimo Vasco.....)

de la Stratégie Atlantique. Le renforcement des alliances entre les principales parties intéressées comme les institutions éducatives (universités, formation professionnelle et en alternance) ainsi que les entreprises et centres de recherche contribuerait à l'excellence des secteurs maritimes atlantiques.

- **Projets phares** : Le projet BBMBC, développé au sein de la Commission Arc Atlantique sous l'égide de la région Nouvelle-Aquitaine en France, est un excellent exemple de mise en commun des ressources sur la formation maritime. Dans le cadre du projet, des universités et des PME actives dans le secteur des biotechnologies bleues dans l'Atlantique ont élaboré un programme commun et des cours de formation novateurs. Les [recommandations politiques](#) élaborées par les partenaires du projet préconisaient que le projet BBMBC soit reproduit dans l'ensemble de l'espace Atlantique et dans d'autres secteurs maritimes. Le projet a également révélé la nécessité de sensibiliser les lycéens aux perspectives d'emploi dans les secteurs maritimes.

Le Master Erasmus Mundus « [Master REM – Renewable Energy in the Marine environment](#) » dans lequel participent l'Université du Pays Basque (UPH-EHU), l'Université Centrale de Nantes, l'Université de Starthclyde et le NTNU-tondheim ainsi que le projet Vasco da Gama de la CRPM, tous les deux destinés à développer la mobilité des jeunes dans le travail, sont deux projets emblématiques qui renforcent l'écosystème des compétences au sein des secteurs économiques d'un bassin maritime.

Des initiatives communes au niveau Atlantique pourraient également être développées pour favoriser la cohésion territoriale atlantique, y compris, par exemple, la création d'un réseau collaboratif de musées et d'organismes pour protéger le patrimoine culturel et industriel atlantique et promouvoir les activités maritimes traditionnelles⁴ et leur héritage.

- **Gouvernance** : La Région Nouvelle-Aquitaine, qui a piloté le projet BBMBC, et d'autres Régions membres de l'Arc Atlantique, ont une grande expérience en matière de regroupement des parties prenantes investies dans le domaine des formations maritimes dans l'Atlantique. Nous recommandons donc que les travaux du groupe thématique du GSA sur les compétences soient plus étroitement alignés sur ceux de la Commission Arc Atlantique et que les membres de la Commission Arc Atlantique jouent un plus grand rôle dans ce groupe thématique. Si la région de la Commission Arc Atlantique chargée des compétences a la capacité de piloter le groupe thématique correspondant du GSA, la Commission Arc Atlantique l'y encouragerait et le secrétariat de la Commission Arc Atlantique épaulerait sa région membre dans cette fonction. La Nouvelle-Aquitaine a esquissé les grandes lignes d'un projet de cartographie de l'offre éducative dans le secteur maritime atlantique. Ces travaux seraient directement liés à ceux du groupe thématique sur les compétences, à la fois dans l'enseignement supérieur, comme dans la formation professionnelle et l'apprentissage. Il serait souhaitable que la DG MARE y soit associée afin de poursuivre l'élaboration des mécanismes de financement qui contribuent à la réalisation de cet objectif. La DG EAC, la DG EMPL et la DG GROW devraient également être impliquées dans les discussions, car elles ont un intérêt dans ces questions et participent à l'agenda européen pour les compétences.
- **Financement** : Les Régions de l'Arc Atlantique proposent de développer des appels Erasmus pour des projets dédiés aux secteurs S3 atlantiques. La proposition de la Commission européenne concernant l'avenir d'ERASMUS après 2020 reconnaît la nécessité de relier ERASMUS+ aux stratégies de spécialisation intelligente régionales. La Commission Arc Atlantique y est favorable. Nous, les membres de la Commission Arc Atlantique, estimons

⁴ Référence : Contributions au document sur un nouveau Plan d'Action pour l'Espace Atlantique Européen suite à la demande de la « Stratégie Maritime Atlantique » du Forum Maritime Basque, Inigo Uriarte, 27/02/2019

par ailleurs que l'appel sur les carrières bleues devrait être réitéré et consacré à la création d'un écosystème de compétences dans le bassin maritime.

Priorité 4 : L'Atlantique, leader des EMR dans l'UE

- **Priorité thématique** : La Commission Arc Atlantique s'est montrée extrêmement favorable à l'intégration des EMR comme une priorité clé de la Stratégie Atlantique. La Commission Arc Atlantique travaille à promouvoir le potentiel des EMR dans l'Arc Atlantique, en examinant la possibilité de fixer des objectifs spécifiques, tels que la capacité d'installation de l'Arc Atlantique, et en encourageant l'inclusion d'objectifs EMR dans les Plans nationaux pour l'énergie et le climat (PNEC) des États atlantiques.
- **Projets phares** : La Commission Arc Atlantique souscrit à la proposition du Portugal et estime qu'une déclaration similaire est nécessaire pour harmoniser davantage les PNEC en faveur du développement des EMR dans l'Atlantique. Des objectifs spécifiques sur les EMR dans les PNEC pourraient être promus parmi les parties prenantes publiques et privées.

En outre, les projets thématiques EMR devraient promouvoir **une chaîne de valeur concurrentielle**, des opportunités pour la présentation et la validation des technologies marines renouvelables émergentes et la planification future des parcs de production d'énergie via les EMR. Continuer dans la ligne du projet *Atlantic Power cluster*, soutenu par la Commission Arc Atlantique, ou du projet *OPERA-Open Sea Operating Experience to Reduce Wave Energy Cost*⁵ pour réduire les coûts énergétiques des vagues, serait d'un grand intérêt.

La stratégie Atlantica pourrait soutenir **la démonstration et la validation des nouvelles technologies marines renouvelables** : l'Atlantique dispose d'infrastructures de test de premier niveau pour expérimenter et valider les technologies marines renouvelables. En ce sens, le projet **Blue-Gift**⁶, financé dans le cadre de l'espace INTERREG atlantique, est un excellent exemple qui devrait être capitalisé.

Enfin, la stratégie de l'Atlantique pourrait **coordonner la planification des futurs parcs** : il existe aujourd'hui plusieurs études de précision disparates sur la ressource des vagues, des courants et du vent dans l'espace atlantique. L'intégration de ces études dans une carte potentielle serait d'un grand intérêt et pourrait également être complétée par des informations précieuses telles que l'existence de ports appropriés, l'industrie et les connexions électriques.

- **Gouvernance** : Le Pays basque, qui dirige le groupe de travail sur les EMR de la Commission Arc Atlantique, et d'autres régions membres de la Commission Arc Atlantique sont très présents dans des réseaux pertinents pour les EMR tels que Vanguard, la plateforme S3 sur les EMR, WindEurope, et Ocean Energy Europe, et ont de l'expérience dans le rapprochement des acteurs des EMR dans l'Atlantique. Nous appelons donc à un alignement plus étroit entre le groupe de travail thématique de la Commission Arc Atlantique sur les EMR et le groupe thématique sur les EMR de la Stratégie Atlantique. Lorsque les ressources et les capacités le permettent, nous serions favorables à un rôle accru des Régions de la Commission Arc Atlantique dans les groupes de travail thématiques du GSA. Le Secrétariat de la Commission Arc Atlantique apporterait son soutien à ses membres assumant un tel rôle. Les DG MARE, ENER

⁵ Le projet **OPERA** - Open Sea Operating Experience to Reduce Wave Energy Cost, financé par le programme H2020, est un bon exemple de collaboration entre la chaîne de valeur, les centres de recherche et les infrastructures test de l'Arc Atlantique pour mettre en place un dispositif de captage de l'énergie houlomotrice: <http://opera-h2020.eu/>

⁶ **Blue Gift** a pour objectif la mise en pratique de technologies en lien avec l'énergie océanique pour réduire les risques technologiques et les coûts. Les domaines concernés sont les suivantes: BiMEP (houle et éolien flottant) au Pays Basque, PLOCAN (houle et éolien flottant) à Gran Canaria, SEENEHO (hydrocinétique et marées) à Bordeaux, WavEC (houle et éolien flottant) à Aguçadoura

et GROW devraient être associées à la rationalisation des mécanismes de financement en faveur des EMR.

- **Financement** : Les projets d'énergies marines renouvelables ont été développés par le FEDER (INTERREG et programmes régionaux/nationaux), NER 300, Horizon2020, LIFE, les Fonds nationaux et régionaux, la BEI et les appels à propositions du MIE dans le domaine de l'énergie. Ces possibilités de financement devraient être ciblées lors de l'élaboration des projets phares de l'Atlantique. Des mécanismes financiers novateurs, tels que les achats publics avant commercialisation⁷, pourraient être développés. Comme dans les sections précédentes, des appels spécifiques pour l'Atlantique, des primes de cofinancement et une plateforme bleue atlantique pourraient être créés.

Priorité 5 : L'espace atlantique de l'UE est propre et ses côtes résilientes

- **Priorité thématique** : La Commission Arc Atlantique est très favorable à l'intégration de la protection de l'environnement côtier et de l'adaptation au changement climatique comme une priorité essentielle de la Stratégie Atlantique. Les Asturies et la Cantabrie ont récemment connu des inondations dévastatrices causées par les tempêtes hivernales dans l'Atlantique. Ces tempêtes ont provoqué d'importants dégâts au milieu naturel et dans les infrastructures et ont coûté la vie à des habitants des régions touchées. À ces événements s'ajoutent l'impact sur les côtes causé par la hausse du niveau de la mer et l'érosion côtière permanente.

Les deux régions ont récemment demandé à la Commission Arc Atlantique de mener des travaux spécifiques axés sur le partage des bonnes pratiques et une meilleure utilisation des financements européens pour gérer les événements climatiques.

- **Projets phares** : La Commission Arc Atlantique approuve la proposition du Portugal et estime que les inondations, comme l'érosion côtière, doivent être considérées comme un défi majeur pour l'Atlantique. La Commission Arc Atlantique prévoit de réunir un pool d'experts pour partager les bonnes pratiques entre les régions atlantiques en matière de gestion des inondations, du littoral et des bassins hydrographiques versants. Cet événement pourrait donner le coup d'envoi des activités de la Stratégie Atlantique dans ce domaine.

De plus, l'exemple du Ministère Espagnol de la Transition Ecologique qui collabore avec les Communautés Autonomes du Littoral pour quantifier les risques et disposer de scénarios de prévision pourrait être dupliqué et ses résultats mutualisés dans le cadre de la Stratégie Atlantique.

- **Gouvernance** : Une région membre de la Commission Arc Atlantique ayant une expérience particulière dans ce domaine pourrait animer le groupe de travail thématique Stratégie Atlantique sur la résilience côtière. Si une région membre de la Commission Arc Atlantique a la capacité de diriger un groupe thématique du GSA, le Secrétariat de la Commission Arc Atlantique la soutiendrait pleinement dans ce rôle. La DG MARE devrait être associée à la rationalisation des mécanismes de financement dans ce domaine.
- **Financement** : Le FEDER, le Fonds de solidarité, la BEI, les Fonds nationaux et les Fonds régionaux ont permis la réalisation de projets dans les domaines de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des déchets. Ces possibilités de financement devraient être ciblées lors de l'élaboration de projets phares de l'Atlantique dans ce domaine.

⁷ Dans le cas du programme régional du pays basque du FEDER 2014-2020, un achat public pré-commercial a été programmé et exécuté dans le cadre de l'objectif thématique 4 (faible énergie carbonique), pour le développement d'un convertisseur d'ondes flottantes offshore.

CONCLUSION : Proposition de la Commission Arc Atlantique pour améliorer la Stratégie Atlantique

Réunions des ministres et des présidents de Régions

Groupe Stratégie Atlantique

États membres/Régions côtières de la Commission Arc Atlantique, accompagnés par le Secrétariat de la Commission Arc Atlantique de la CRPM/Commission européenne, PE, CdR, CESE/RTA, CVAA



Annexes

1. Proposition de la présidence portugaise sur la structure de la Stratégie Atlantique

